

Appels à candidatures

A - Composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social - Association protection de l'enfance - de personnes ou familles en difficultés

1-Objet

Appel à candidatures en vue de désigner **un représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance** (titulaire et suppléant), **un représentant d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales** (titulaire et suppléant) amenés à siéger à la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social, conformément au II 1° b) de l'article R313-1 du Code de l'action sociale et des familles, pour une durée de 3 ans.

2-Modalités de l'appel à candidature

Afin de garantir l'égal accès de toutes les associations concernées, l'appel à candidature est réalisé par différents canaux : publication sur le site internet Meuse.fr et/ou courriers électroniques.

3-Contexte

L'article L313-3 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux est délivrée par les autorités compétentes à l'issue d'une procédure d'appel à projet. Dans le cadre de cette procédure, la commission d'information et de sélection examine les projets proposés et rend un avis sous forme de classement.

Pour les appels à projet sous compétence exclusive du Président du Conseil départemental, la commission est composée de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative. Les représentants d'associations, objet de l'appel à candidature, sont membres à voix délibérative. Ils siègent dans le but de représenter l'ensemble des usagers du secteur qu'ils représentent. Leur mandat est 3 ans et exercé à titre gratuit. Les membres devront signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêts lorsqu'ils seront convoqués pour rendre un avis sur un appel à projet.

En 2024, la commission sera convoquée, courant dernier trimestre 2024.

4-Critères de sélection

- soit association œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfance
- soit association œuvrant auprès des personnes sous familles en difficultés
- nombre d'adhérents,
- volume d'activités ou d'actions dans le domaine observé,
- rayonnement de l'association sur le territoire.

5-Contenu du dossier de candidature

L'association devra proposer un membre titulaire et un suppléant.

La candidature devra être composée obligatoirement de :

- Une lettre de motivation répondant aux critères de sélection
- La catégorie de représentants au titre de laquelle la candidature est présentée,
- L'identité et les coordonnées postales et électroniques des personnes proposées
- Les statuts de l'association

Tout dossier incomplet, données manquantes ou dossiers parvenus hors délais ne seront pas instruits.

A noter que conformément au IV l'article R313-1 du Code de l'action sociale et des familles, lorsque le représentant et le suppléant d'une association ou d'un organisme d'usagers sont empêchés pour l'examen d'un appel à projet, ils peuvent être remplacés par le représentant d'une autre association ou d'un autre organisme relevant de la même catégorie de membres, mandaté par le représentant empêché. Ils devront s'assurer que les représentants qu'ils mandatent n'ont pas de conflit d'intérêts sur l'appel à projet porté à l'ordre du jour.

6-Dépôt dossier de candidature

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 19 avril 2024 à 16h00** et seront à adresser en **recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante :**

Département de la Meuse
Service établissements et services sociaux et médico-sociaux
3 rue François De Guise
BP 40504
55012 BAR-LE-DUC

L'enveloppe devra mentionner : NE PAS OUVRIR – Appel à candidature – commission appel à projet

OU par mail sous format PDF et en demandant un accusé réception à l'adresse suivante : TARIF-ESSMS@meuse.fr l'objet du mail devra mentionnée : « Appel à candidature commission appel à projet »

B - Composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social - Unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'ESSMS

1-Objet

Appel à candidatures en vue de désigner **un représentant des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'ESSMS** (titulaire et suppléant) amenés à siéger à la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social, conformément au III 1°) de l'article R313-1 du Code de l'action sociale et des familles, pour une durée de 3 ans.

2-Modalités de l'appel à candidature

Afin de garantir l'égal accès de toutes les associations concernées, l'appel à candidature est réalisé par différents canaux : publication sur le site internet Meuse.fr et/ou courriers électroniques.

3-Contexte

L'article L313-3 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux est délivrée par les autorités compétentes à l'issue d'une procédure d'appel à projet. Dans le cadre de cette procédure, la commission d'information et de sélection examine les projets proposés et rend un avis sous forme de classement.

Pour les appels à projet sous compétence exclusive du Président du Conseil départemental, la commission est composée de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative. Les représentants **des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'ESSMS**, objet de l'appel à candidature, sont membres à voix consultative. Ils siègent dans le but de représenter l'ensemble des gestionnaires du secteur qu'ils représentent. Leur mandat est 3 ans et exercé à titre gratuit. Les membres devront signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêts lorsqu'ils seront convoqués pour rendre un avis sur un appel à projet.

En 2024, la commission sera convoquée, courant dernier trimestre 2024.

4-Critères de sélection

- nombre d'adhérents,
- volume d'activités ou d'actions dans le domaine observé,
- rayonnement de l'association sur le territoire.

5-Contenu du dossier de candidature

Le gestionnaire devra proposer un membre titulaire et un suppléant.

La candidature devra être composée obligatoirement de :

- Une lettre de motivation répondant aux critères de sélection
- L'identité et les coordonnées postales et électroniques des personnes proposées
- Les statuts

Tout dossier incomplet, données manquantes ou dossiers parvenus hors délais ne seront pas instruits.

6-Dépôt dossier de candidature

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 19 avril 2024 à 16h00** et seront à adresser en **recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante :**

**Département de la Meuse
Service établissements et services sociaux et médico-sociaux
3 rue François De Guise
BP 40504
55012 BAR-LE-DUC**

L'enveloppe devra mentionner : **NE PAS OUVRIR – Appel à candidature – commission appel à projet**

OU par mail sous format PDF et en demandant un accusé réception à l'adresse suivante : TARIF-ESSMS@meuse.fr l'objet du mail devra mentionnée : « Appel à candidature commission appel à projet »